



IMPORT

GARDIENNAGE DES CONTENEURS

Tarifs applicables du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022

Franchise de 4 jours Calendaires à compter de la date du "vu à Quai S ONE"

La franchise passe à 5 jours si les jours fériés sont dans les quatre jours à partir de la Vue à Quai (inclus)

Les journées fériées sont les : 01/01/2022, 01/05/2022 et 25/12/2022 , déduit si sortie le jour suivant le jour férié

Si le conteneur sort en dehors de la période de franchise, les frais sont calculés de la manière suivante:

Date de sortie - date de vu à quai (jour de vu à quai inclus)

Toute journée entamée est due

Forfait au jour	20'
-----------------	-----

Forfait au jour	40'
-----------------	-----

Jour de sortie	Montant Euros
5	35 €
6	51 €
7	68 €
8	84 €
9	104 €
10	125 €
11	180 €
12	210 €
13	240 €
14	270 €
15	337 €

Jour de sortie	Montant Euros
5	53 €
6	77 €
7	102 €
8	126 €
9	156 €
10	187 €
11	270 €
12	315 €
13	360 €
14	405 €
15	505 €

Du 15ème jour au 30ième jour, le tarif par journée 20' est de : 67 Euros

Du 15ème jour au 30ième jour, le tarif par journée 40' est de : 100 Euros
--

Au-delà du 30ième jour, le tarif par journée 20' est de : 90 Euros

Au-delà du 30ième jour, le tarif par journée 40' est de : 135 Euros
--

Conteneur Reefer :

Les frais de stationnement des conteneurs Reefers sont à multiplier par 2

OOG & CITERNE :

Les frais de stationnement des OOG et Citernes sont à multiplier par 3

Conteneur IMO :

Les frais de stationnement des conteneurs IMO (inclus "quantité limitée") sont à multiplier par 3

* Le coefficient le plus fort sera appliqué en cas de critères simultanés

Les BADs mal renseignés par les Compagnies maritimes, occasionnant des refacturations seront facturés 50 euros par conteneur

Les demandes de transfert de facturation seront facturées 50 euros par conteneur, au demandeur.

Les citernes vides seront considérées comme des conteneurs pleins, si elles sont déclarées pleines dans Sone, ou déclarées dangereuses

Au-delà de 30 jours de stationnement, nous vous invitons à contacter le service facturation au 02.35.25.60.60 pour règlement et organisation de la sortie du conteneur.